

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2021

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 3787)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 117

présenté par
Mme Porte

ARTICLE UNIQUE

Substituer au mot :

« lutte »

le mot :

« agit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction initiale de cet article unique n'apparaît pas pertinente dans le sens où la notion de « lutter » emporte à la fois un enjeu de résultat tout autant que de moyens, mais aussi apparaît être comme une position négative et défensive.

L'utilisation du terme « agit » apparaît plus conforme à l'esprit de l'action publique.